

# BFI

## Brevet fédéral initiateur



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TIR / LIGUE RÉGIONALE DE TIR

Le BFI est responsable de l'activité bénévole d'initiation et de perfectionnement des tireurs.

Cette activité s'exerce dans le cadre de l'association ou accessoirement dans des lieux publics lors d'actions promotionnelles.

➤ **Le titulaire du BFI a pour missions :**

- **de réaliser de manière autonome des cycles d'initiation** dans les disciplines gérées par la FFTir. Il garantit au public des conditions optimales de sécurité lors de sa pratique, dans le souci de son intégrité physique,
- **de répondre à la demande des tireurs débutants, désireux de progresser** dans leur pratique ou de s'initier aux disciplines de compétition, en termes d'information sur les disciplines gérées par la FFTir, d'information sur les armes et munitions préconisées, d'apprentissage du Tir sportif au travers de la progression technique « Cibles Couleurs » (niveaux orange et vert) et d'apprentissage des disciplines de compétition,
- **de communiquer sur son activité** et participer au projet de l'association dans laquelle il encadre, en respectant la réglementation de l'activité Tir sportif en vigueur.





## ► Programme de la formation

- La durée globale de la formation est de 80 h se décomposant en :
  - 6 h de sélection et positionnement (centre de formation départemental ou ligue),
  - 34 h de formation initiale théorique et pratique (centre de formation ligue),
  - 40 h de formation en alternance en club.
- La formation prépare aux quatre Blocs de compétences (BC) suivants dans les disciplines Carabine, Pistolet ou Plateau :
  - BC1** - Compétence à organiser la sécurité de la pratique
  - BC2** - Compétence à organiser une initiation adaptée et de qualité
  - BC3** - Compétence à transmettre les bases techniques (niveau initiation)
  - BC4** - Compétence à s'intégrer en tant qu'initiateur au sein du club

## ► Conditions d'accès par la filière de formation de la FFTir

Prérequis :

- être licencié à la FFTir,
- être licencié à la FFTir durant la saison de formation,
- avoir au moins 18 ans au début de la formation. Passerelles pour les titulaires du Brevet fédéral jeune encadrant (BFJE) et du module complémentaire : entrée en formation possible à partir de 17 ans pour les détenteurs de la cible verte ou 16 ans pour les détenteurs de la cible bleue,
- présenter pour les mineurs une autorisation parentale,
- être détenteur de son diplôme d'animateur depuis une saison sportive complète,
- s'inscrire à l'aide d'un dossier d'inscription (à se procurer auprès du secrétariat de la ligue d'appartenance), renvoyé dans les délais à l'attention du Responsable formation de ligue (RFL),
- présenter un projet au sein de sa structure ou d'une structure externe, en lien avec les fonctions d'initiateur,
- avoir l'avis favorable et motivé de son président de club sur la fiche d'inscription.

La formation est accessible aux tireurs en situation de handicap.



**Nota :** l'avis favorable et motivé n'est pas une autorisation de pouvoir suivre la formation, cela signifie que le président de club est informé qu'un tireur désire s'inscrire en formation d'encadrement et qu'il soutient la candidature. La sélection des candidats est du ressort du RFL et de la commission de sélection.

## ► Sélection et positionnement des candidats

La journée de sélection et positionnement des candidats est obligatoire dans la conception de cette formation. Située en amont du début de la formation, elle permet de sensibiliser les futurs stagiaires sur les attentes de la formation. À l'issue de cette journée, qui servira également à évaluer le niveau des candidats et à améliorer leurs savoir-faire (pratique personnelle Carabine et Pistolet 10 m ou Plateau), la documentation technique et pédagogique sera distribuée par les formateurs.

## ► Coût de la formation (frais pédagogiques)

Les frais d'inscription et de formation sont de



## Calendrier prévisionnel, information et inscription

Le calendrier prévisionnel, le dossier d'inscription et le règlement sont à télécharger sur le site de chaque ligue.



## Contacts :

- **Directeur du département formation fédérale et responsable pédagogique national de la FFTir :**  
[Stéphane Alliaume](mailto:salliaume@fftir.org) - [salliaume@fftir.org](mailto:salliaume@fftir.org) - 06 15 94 17 07
- **Référente handicap nationale de la FFTir :**  
[Floriane Hays](mailto:fhays@fftir.org) - [fhays@fftir.org](mailto:fhays@fftir.org) - 06 99 87 05 43
- **Référente VAE nationale de la FFTir :**  
[France Souchon](mailto:fsouchon@fftir.org) - [fsouchon@fftir.org](mailto:fsouchon@fftir.org) - 06 60 92 91 35
- **Responsables formation de ligue :**  
<https://fftir.org/responsables-formation-de-ligue>

-  [www.youtube.com/FFTIR](http://www.youtube.com/FFTIR)
-  [www.facebook.com/FFTir](http://www.facebook.com/FFTir)
-  Suivez l'actualité sur @fftir
-  Suivez l'actualité sur @tir\_ff
-  [www.flickr.com/fftir](http://www.flickr.com/fftir)

## Nos partenaires officiels



Découvrez le Centre National de Tir Sportif sur le site [cntir.com](http://cntir.com)